



Ghielmini Krayenbühl Paola

Hausse des taxes universitaires

Cosignataires : -

Date de dépôt :

02.11.17

DICS

Dépôt

Nous avons appris récemment que pour faire face à ses besoins financiers, l'Université de Fribourg prévoit d'augmenter d'une façon importante les taxes d'inscription pour les étudiants. Cette augmentation pourrait être de 200 francs par semestre, ce qui correspond à une augmentation de 35 %. Une demande dans ce sens serait pendante au Conseil d'Etat. Consciente que pour les étudiants cette augmentation peut grever substantiellement leur budget, je suis persuadée que cette mesure aura des conséquences négatives sur les conditions d'études de beaucoup d'étudiants. En effet, un bon nombre d'étudiants est déjà contraint de travailler à côté de ses études, ce qui souvent complique et rallonge le cursus universitaire. De plus, avec une taxe d'inscription déjà assez élevée par rapport à nos voisins romands, l'attractivité de notre Université pourrait en faire les frais.

Le Rectorat de l'Université a fait savoir qu'il existe des possibilités d'exemption des taxes via leur Service social. En réalité, il apparaît assez difficile d'obtenir ces aides qui se basent souvent sur le revenu des parents. D'une part, beaucoup de parents d'étudiants ne soutiennent pas suffisamment leurs enfants bien qu'ils en auraient les moyens. D'autre part, souvent les étudiants ne veulent pas être stigmatisés en demandant de l'aide au Service social de l'Université. Nous constatons aussi que le règlement concernant la réduction de la taxe d'inscription de l'Université ne prévoit pas la possibilité de demande d'aide pour les étudiants en début d'étude.

Force est de constater que le financement cantonal à l'Université n'est pas suffisant pour mener à bien tous les projets prévus par l'Université.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat a reçu une demande dans ce sens de la part de l'Université ?
2. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à étudier une solution pour éviter une augmentation drastique des taxes d'inscription à l'Université ?
3. Est-il exact qu'avec une taxe d'étude de 655 francs l'Université de Fribourg deviendrait l'une des plus chères de Suisse romande pour les étudiants ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à intervenir auprès de l'Université pour améliorer le soutien financier aux étudiants qui ont en besoin ?

—